

## ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ RETRAITE

Une retraite paisible, ça s'anticipe!

Offereliaite paisible, ça saritici



Vous pensez partir à la retraite dans un délai maximum de 5 ans ?





#### Qui est concerné?

Les actifs concernés par un APR sont les agents les plus proches de la retraite (dans les 5 années précédant leur départ effectif).

Tous les types de départ ouvrent droit à un APR dans la limite d'un par agent.



# En quoi consiste un rendez-vous APR?

Cet accompagnement comprend:

- la phase de préparation de l'entretien (fiabilisation et qualification du Compte Individuel Retraite (CIR), simulations, analyse des résultats),
- · l'entretien.

Pour vous, c'est une garantie renforcée de la complétude et de la qualité de vos droits futurs à retraite.

C'est l'occasion d'être accompagné dans la création de votre espace personnel. Cela vous permettra d'accéder ensuite de manière autonome à l'ensemble des services mis à votre disposition.

Ces APR pourront être réalisés en présentiel ou par tout autre canal (Téléphone, Skype ...) selon les situations.

#### Comment en bénéficier?

Pour obtenir un rendez-vous, vous devrez renseigner le formulaire ci-joint et le signer et nous l'adresser au service retraite du CDG à l'adresse suivante:

### retraite@cdg27.fr.

Dès réception de ce formulaire, le service retraite prendra contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous personnalisé. Veillez donc à bien indiquer vos coordonnées téléphoniques et adresse Email.

Vous choisirez ensemble le moyen de ce RDV, téléphone, Skype ou sur place au Centre de Gestion.

Un questionnaire de satisfaction vous sera envoyé systématiquement par la Caisse des Dépôts. Il sera indispensable de le remplir et de leur renvoyer.



### FICHE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ RETRAITE



#### À COMPLÉTER PAR L'ACTIF

Qualité : Madame Monsieur	
Nom d'usage :	Prénom:
Nom de naissance :	Date de naissance :
NIR:	
Adresse:	
Code postal : Ville :	
E-mail:	@
Téléphone portable :	
Je donne l'autorisation de transmettre ces informations	à la CNRACL. Signature de l'actif
Ces études ont été réalisées : - selon les règles actuellement en vigueur, - sans engagement de la part de la CDC et du CDG, - sans tenir compte des éventuels changements qui pourre dans votre carrière.	aient intervenir
A COMPLÉTER PAR LE CDG  Nom de l'employeur :	
N° SIRET :	
Préparation de l'entretien	
Nombre de Simulations réalisées pour l'entretien :	
Qualification préalable du CIR de l'agent	
Correction d'anomalies DI	
Réalisation de l'entretien	
Modalités :	
Présentiel	
Téléphonique	
Skype	
Durée de l'entretien :	
Création de l'espace personnel de l'agent	

Les informations recueillies dans le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Caisse des Dépôts. La base légale du traitement est l'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la Caisse des Dépôts. Elles sont conservées pendant [durée de conservation des domées prévue par le responsable du traitement ou critères permettant de la déterminer]. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr . Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.